

Sur les « traces » des doctorant·e·s

10^{ème} Journée d'étude des doctorant·e·s du CERLIS

Lundi 25 mars 2024

Dans un parcours doctoral, l'écriture est centrale (Becker, 2004 [1986] ; Lemieux, 2012, p.379). En effet, la rédaction du manuscrit de thèse conditionne la délivrance du diplôme de docteur (Lemieux, 2012, p.379). Celui-ci constitue une forme de « trace » que les doctorant·e·s laissent après avoir mené leur recherche pendant trois ans ou plus¹. Il peut être considéré comme « *l'acte fondateur de la carrière d'un chercheur* » (Kapp, 2012, p.251). Cette trace prend différentes formes selon les espaces et les stratégies de diffusion. En témoigne l'article 24 de l'arrêté du 25 mai 2016 qui stipule que « *[l]e doctorant engagé dans la préparation d'une thèse de doctorat dépose celle-ci un mois avant la date prévue pour la soutenance au service chargé du doctorat de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel celle-ci s'effectue. Le doctorant fournit sa thèse sous forme numérique selon les prescriptions de l'établissement de soutenance. Il fournit en outre des exemplaires sur support papier destinés aux membres du jury, lorsque ceux-ci en ont exprimé la demande. L'établissement assure alors l'impression de la thèse à partir du support numérique* » (Légifrance, 2016). En plus de ces traces liées au manuscrit de thèse, les doctorant·e·s conduisent et participent à un certain nombre d'activités scientifiques susceptibles de laisser des empreintes. Dans cet ordre d'idées, nous nous demanderons quelles « traces » les doctorant·e·s laissent-elles-ils de leur passage en thèse ?

Cette journée d'étude propose de se consacrer à la question des « traces » laissées par les doctorant·e·s au cours de leur doctorat, à la fois dans leurs formes, leurs usages et leurs réceptions, dans le monde académique et en dehors. Nous définissons les « traces » comme l'ensemble des empreintes laissées par les doctorant·e·s au cours de leur parcours doctoral. Ces empreintes peuvent être matérielles ou immatérielles. Les écrits constituent un type d'empreintes matérielles, qui peuvent prendre différentes formes, telles que des schémas, des tableaux, des éléments rédigés, des communications, etc. Ces traces peuvent avoir des visées multiples : réflexion, réflexivité, argumentation,

¹ Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche souligne que la thèse de doctorat s'effectue « en règle générale en trois ans ». Les études montrent que « La durée de préparation de thèse diminue depuis 2010 et explique en partie la baisse des effectifs en doctorat. En 2020, 41 % des doctorants ont soutenu leur thèse en moins de 40 mois, soit à peu près la durée prévue par les textes (36 mois). 34% des doctorants ont eu besoin d'une année supplémentaire et 10 % des doctorats ont nécessité plus de 6 années de préparation » (Delattre, Roux, 2022).

vulgarisation, diffusion de son travail à sa communauté, reconnaissance... Lorsque ces traces ont une visée officielle, celles-ci peuvent être le résultat d'un plus ou moins long processus : d'un « fourre-tout » elles peuvent être mises « au propre » afin d'être diffusées - ou non - à travers différents canaux (écrits : revues scientifiques, ouvrages, presse quotidienne, blogs, posters ; oraux : séminaires, journées d'études, colloques, congrès, thèses en 180s, émissions de radio, podcasts, chaînes YouTube, Twitch, etc.).

Ces « traces » peuvent aussi ou également avoir pour objet non plus la recherche en elle-même mais le chercheur ou la chercheuse. Les pages personnelles, souvent hébergées sur le site internet du laboratoire de recherche auquel les doctorant·e·s sont rattaché·e·s, font l'objet d'une présentation de soi : leur identité, éventuellement une photo, leur adresse email, leur parcours étudiantin, leurs thèmes de recherche, leurs projets de recherche et ceux déjà menés. Bien souvent, les pages personnelles des chercheurs mettent à disposition leur *curriculum vitae*. Leurs usages peuvent être personnels ou institutionnels. Les laboratoires utilisent par exemple les pages personnelles, les productions validées par la sphère académique - ou non - via la plateforme HAL, comme moyen de présentation des travaux menés en leur sein et d'évaluation de la performance de ses membres.

Axe 1. Les formes et les supports de diffusion des traces

Un premier axe de cet appel interroge les traces des doctorant·e·s dans leur matérialité. Un premier ensemble de questions porte ainsi sur les empreintes physiques laissées au cours du doctorat. Qui laisse ces traces ? Quelles formes prennent-elles ? Sur quels supports s'impriment-elles ? Quelle durabilité ont-elles ? Quelles évolutions peuvent-elles connaître ? Qui est susceptible de les croiser ? Par exemple, le manuscrit de thèse constitue une trace imposée, comme point de passage obligatoire pour finir le doctorat. Mais même ce manuscrit peut prendre différentes formes, avoir différents espaces de diffusion. De plus, les doctorant·e·s laissent beaucoup d'autres traces au cours de leur doctorat, parfois voulues, parfois non - il n'y a qu'à saisir son nom sur un moteur de recherche pour s'en rendre compte : pages de laboratoire, interventions, articles.

Une autre interrogation se fait jour : dans quelle mesure l'expression « les paroles s'envolent, les écrits restent » est-elle valable ? Les doctorant·e·s doivent-elles-ils d'abord produire des écrits pour laisser des traces ? Cela conduit à questionner le statut et la légitimité de différentes traces, selon les espaces, les moments, ainsi que leurs cadres de production.

Dans le cadre de cette journée d'étude, nous nous demanderons comment articuler les différentes formes de traces entre elles, quels supports, enjeux, avantages et limites permettent et circonscrivent cette articulation. Nous interrogeons également les ressources à la disposition des doctorant·e·s qui contraignent et délimitent leurs possibilités. Le développement du numérique notamment, qui permet la diffusion sur différents types de supports - les blogs en sciences humaines et sociales *Hypothèses*, les

podcasts, YouTube, ... - démultiplie les espaces disponibles où les doctorant·e·s peuvent laisser des traces variables.

Certaines traces, personnelles ou non, peuvent ensuite permettre de produire d'autres documents. Ainsi, le journal de terrain (Beaud, Weber, 2010), les schémas ou les tableaux (Ramos, 2015, p.124) ou encore les écrits produits pour des communications (Zaki, 2006) peuvent venir nourrir et aider à produire le manuscrit de thèse. Encore faut-il se demander comment passer d'un écrit à un autre ou s'organiser avec l'ensemble de ces productions. Ainsi, quels sont les processus de production de ces traces ? Comment passe-t-on d'un écrit personnel à un écrit « académique », d'un brouillon à quelque chose de « présentable », d'idées à une présentation orale « scientifique » ? Comment organise-t-on ses traces internes - dossiers, écrits, matériaux, carnets, ... - pour son travail scientifique ? Que faire des traces « intermédiaires » ? Et que faire des traces laissées par les autres ? Par exemple, quelle place donner à un écrit relu et commenté par son directeur ou sa directrice de thèse ? Comment utilisons-nous les pages professionnelles des autres doctorant·e·s ?

Axe 2. Les injonctions à produire des traces

Une deuxième entrée concerne les contraintes inhérentes aux productions de traces tout au long du doctorat. En effet, si le manuscrit de thèse est une production obligatoire, il n'est bien souvent plus la seule production demandée aux doctorant·e·s. Ces pressions et multiples incitations à produire peuvent provenir de nombreuses instances/institutions, allant de la législation, à l'école doctorale, aux directeurs et directrices de thèse, ou encore aux entreprises engagées dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE²). L'arrêté du 25 mai 2016 - modifié par arrêté le 26 août 2022 - fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat stipule, au travers de ces différents articles, l'importance de ces productions. L'article 3 met en avant l'intérêt des écoles doctorales à « *sensibilise[r] les doctorant[·e·]s aux enjeux de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche dans la société* » et l'article 8 rappelle quant à lui l'importance de la valorisation de la recherche, au travers de la « *publication et confidentialité* » (Légifrance, 2016). Toutes ces traces prennent place dans un certain contexte, avec des incitations plus ou moins grandes, légales et normées. Les doctorant·e·s doivent produire, pour leur recherche, pour leur *curriculum vitae*, pour la valorisation des écoles doctorales et des laboratoires associés ou encore pour les entreprises inscrites dans la démarche CIFRE, souhaitant un « retour sur investissement » parfois différent des attentes académiques. Dans le cadre du doctorat, une tension peut alors s'établir entre les contraintes posées par les institutions à produire des traces et les marges de manœuvres souhaitées et souhaitables par et pour les doctorant·e·s tout au long de leur parcours.

² Dans le cadre d'un dispositif Cifre, l'État aide une entreprise (collectivité territoriale, association, ...) à financer une recherche doctorale et partenariale sur une question donnée.

Ainsi, dans cet axe thématique, nous tenterons de répondre à plusieurs questions : À quelles contraintes sont confronté·e·s les doctorant·e·s ? Comment ces contraintes s'imposent-elles ? Comment prennent-elles forme ? Que révèlent ces contraintes sur l'environnement de travail des doctorant·e·s ? Quelle place prennent ces injonctions aux productions dans le doctorat ? Quelles pressions peuvent-elles générer ? Comment penser les marges de manœuvre des doctorant·e·s ?

Axe 3. La prise sur les traces

Le troisième axe cherche à saisir la manière dont les doctorant·e·s répondent à ces injonctions aux traces et invite à penser les marges de manœuvre de celles et ceux qui sont engagé·e·s dans un parcours de thèse.

Au fil de leur parcours, les doctorant·e·s laissent de multiples traces qui sont diffusées en interne notamment au sein du monde académique par le biais d'articles, de communications et de textes co-écrits avec des collègues chercheurs·ses. À l'externe, les doctorant·e·s peuvent également intervenir, apportant ainsi leurs connaissances grâce à leur casquette d'expert·e au travers d'interventions publiques, de rédaction d'articles, d'ouvrages et autres contenus de vulgarisation scientifique. Ces productions réalisées par les doctorant·e·s feront ensuite l'objet de réappropriations, de citations et de détournements. Ces usages soulèvent alors des questions comme le droit d'auteur et le risque de plagiat. Ces traces, qu'elles soient écrites, visuelles ou audiovisuelles influencent directement la réputation des doctorant·e·s et la manière dont ils·elles seront perçu·e·s par la société.

*En effet, « l'ambiance sur Internet est au pseudonyme, à la légèreté, à l'aventure sans lendemain. Paradoxalement, Internet est une gigantesque archive d'où il est très difficile d'effacer ses **traces**³. Vous avez donc tout intérêt à faire très attention à ce que vous y faites. Vous y êtes en permanence « en public », et les moteurs de recherche donnent une grande visibilité à tous vos actes sur la Toile, pour peu que votre nom, votre thème d'enquête ou une autre de vos caractéristiques personnelles intéressent l'un de vos enquêtés soucieux de savoir à qui il a affaire » (Beaud, Weber, 2010, p.113).*

Ainsi, laisser des traces implique de constituer des preuves afin de démontrer sa légitimité en tant que chercheur·se dans le monde académique et en tant qu'expert·e d'un sujet aux yeux de la société et des industries.

Cet axe, de manière plus générale, soulève également les questions suivantes : Quel est l'impact du contexte numérique actuel sur les traces laissées par les doctorant·e·s ? Quelles sont les traces que les doctorant·e·s laissent en ligne et pour quelles raisons ? Dans le cadre d'une accessibilité de ces traces, dans quelle mesure les productions des doctorant·e·s leur appartiennent-elles ? Quels sont les risques d'exposition de ces travaux au regard des enquêté·e·s ? À quel point, les traces laissées par les doctorant·e·s

³ Nous avons mis en avant le terme.

contribuent-elles à forger leur identité numérique et leur réputation ? Les doctorant·e·s peuvent-ils réellement choisir quelles traces ils.elles souhaitent laisser ou non ?

Catégories de contributions attendues

Dans le cadre de cette journée d'études, nous souhaitons offrir un espace de discussion aux doctorant·e·s et jeunes chercheurs·ses s'interrogeant sur les « traces » physiques et numériques qu'elles-ils laissent, volontairement ou non, lors de leur parcours doctoral, et le rapport qu'ils.elles entretiennent avec celles-ci.

Cette journée d'étude se destine à tout·e·s doctorant·e·s ou récent·e·s docteur·e·s souhaitant partager son expérience et son rapport à ces traces laissées au cours de sa thèse, qu'elle qu'en soit les formes qu'elles peuvent prendre (documents écrits, enregistrements, photographies, vidéos, séminaires, présentations dans les médias, articles, HAL, ...).

Souhaitant interroger les contours mêmes des différentes traces, les propositions de communication pourront prendre une variété de formes. Ainsi, si les communications orales « classiques » occuperont sans doute une place importante dans la journée, nous souhaitons également accueillir d'autres propositions de « communication », comme les posters notamment.

Consignes

Ces propositions de communication devront nous parvenir avant le **vendredi 24 novembre 2023**, par courriel à l'adresse suivante : jed.cultureetarts.cerlis@gmail.com. Nous attendons des propositions incluant un titre, un résumé et une forme de « communication » proposée qui tiennent en 3000 signes maximum, espaces compris, et qui peuvent inclure d'autres éléments que du texte.

La proposition devra être accompagnée d'une courte présentation biographique, comprenant le contact, l'affiliation institutionnelle, la ou les discipline(s), le statut, ses principaux thèmes de recherche (10 lignes maximum).

Nous communiquerons les réponses à cet appel mi-janvier.

La journée d'études se déroulera le **lundi 25 mars 2024** à l'Université Paris Cité, au 45 Rue des Saints-Pères à Paris.

Références bibliographiques

BEAUD Stéphane, WEBER Florence. 2010, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 336 pages.

- BECKER Howard. 2004, *Écrire les sciences sociales*, 1986^e éd, Paris, coll. « Méthodes des sciences sociales », Economica, 180 pages.
- DELATTRE Pauline et ROUX Sophie. 2022, « 39 | le doctorat et les docteurs », *état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, Recherche et Innovation, n° 15.
- KAPP Sébastien. 2012, « Premiers textes: socialisation à l'écriture et formation des doctorants », *Scripta*, vol. 16, n° 30, p.251-266.
- LÉGIFRANCE. 2016, « Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ».
- LEMIEUX Cyril. 2012, « 18 – L'écriture sociologique » dans *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », p.377-402.
- RAMOS Elsa. 2015, *L'entretien compréhensif en sociologie. Usages, pratiques, analyses*, Paris, Armand Colin, 176 pages.
- ZAKI Lamia. 2006, « L'écriture d'une thèse en sciences sociales : entre contingences et nécessités », *Genèses*, vol. 65, n° 4, p.112-125.

Comité d'organisation

- Elphège Amossé (Université Paris Cité, CERLIS, LIRTES)
Christophe Birolini (Université Paris Cité, CERLIS)
Judicael Prigent (Université Sorbonne Nouvelle, CERLIS)
Camille Roudaut (Université Paris Cité, CERLIS)

Comité scientifique

- Juan Garcia Rios (Doctorant en sociologie, Université Paris Cité, CERLIS)
Olivier Martin (Sociologue, Professeur des universités, Université Paris Cité, CERLIS)
Bruno Péquignot (Sociologue, Professeur émérite, Université Sorbonne Nouvelle, CERLIS)
Cécile Prévost-Thomas (Sociologue, Maîtresse de conférences HDR, Université Sorbonne Nouvelle, CERLIS)
Delphine Serre (Sociologue, Professeure des universités, Université Paris Cité, CERLIS)